Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260602-2026083-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 02 juin 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**23 + 6 pouvoirs**	**20 mai 2026**	**20 mai 2026**

N° délibération	Objet
2026-083	**Affectation des résultats définitifs année 2025 – budget principal et budgets annexes**

Le 02 juin 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Sylvie MANZONI, Yvan RICHARD
BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS, Alan SPARFEL
LOPEREC : Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON
LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Eric PRIGENT à Mickaël TOULLEC, Laura SERANDOUR à Audrey GUYADER, Karine DONCKERS à Aurélien MONFORT, Bernard BARON à Louis-Marie LE GUILLOU, André PAUL à Francis KERVOELEN
Absents : Coralie JEZEQUEL, Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Valérie BESNARD

_____

Rapporteur : Jean, François DUMONTEIL

Par délibération n°2026-011 du 11 mars 2026, les résultats de l'année 2025 ont été repris de manière anticipée avant le vote des Comptes Financiers Uniques.
Le vote des Comptes Financiers Uniques ayant eu lieu, le Président indique que les résultats définitifs du budget principal et des budgets annexes sont strictement identiques à ceux délibérés au moment du vote des budgets en mars 2026.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260602-2026083-DE

Il est donc proposé d'adopter les résultats définitifs tels que délibérés le 11 mars 2026.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De valider les résultats de l'année 2025 délibérés en reprise anticipée comme étant définitifs pour l'ensemble des budgets (principal et annexes).

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 03 juin 2026